



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Patrick BUCOURT.

DATE DE CONVOCATION :
19 juin 2020

DATE D'AFFICHAGE :
19 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15
EN EXERCICE : 15

Etaients présents : M.BUCOURT, Maire

M Jean-Claude DESCHAMPS, René VALLIN, Alain GERMAIN,
Adjoints au Maire,

Mmes Lucienne DEPORTE, Sandrine GOSSELIN, Joëlle MAHIER, Sophie MORIN, conseillères municipales

Et M Guillaume ELOY, Guillaume GRENET, Vincent HAUTOT, Ritsert RINSMA, Joachim TOUILIN,
conseillers municipaux;

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Géraldine DESCHAMPS, M Loïc DESHAYES,

Pouvoirs : aucun

N° 25-2020 : SECRETAIRE DE SEANCE

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne monsieur Alain GERMAIN secrétaire de séance.

N° 26-2020 : COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu du Conseil municipal du 3 juin 2020 transmis à chacun avec la convocation à cette séance, appelle des remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2020.

N° 27-2020 : VOTE DES TAXES

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Vallin, adjoint en charge des finances communales, qui expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, et taxe foncière non bâtie pour l'année 2020.

Après examen des taux appliqués en 2019, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux à l'identique. Le produit fiscal attendu pour les taxes directes locales est de

89 455€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition pour 2020 :

taxes	taux 2020 en %	base d'imposition	produit correspondant en €
taxe d'habitation	12.00%	506 800 €	60 816 €
taxe foncière bâtie	24.11%	300 900 €	72 547 €
non bâti	49.01%	34 500 €	16 908 €

N° 28-2020 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

M le Maire laisse la parole à M Vallin qui expose que la commission finances réunie le 22 juin dernier, a établi le projet d'attribution de subvention aux associations suivant :

	2019	2020
<u>Associations Heuquevillaises</u>	4 150 €	5 100 €
Football club du littoral	400 €	600 €
Coopérative scolaire	2 750 €	3 000 €
Réveil des falaises	1 000 €	1 200 €
Souvenir Normand 39/45		300 €

<u>Associations extérieures</u>	1 650 €	800 €
Centre Normandie Lorraine	100 €	100 €
Secours catholique de Gonneville	150 €	150 €
Association « tambour battant »	150 €	150 €
Maison des Assistantes maternelles		
Comité de la foire agricole-Octeville	100 €	
AAPA	150 €	150 €
Croix rouge française-Fécamp	100 €	
SNSM	100 €	
Comité de la foire agricole-Gonneville	100 €	
Banque alimentaire	100 €	
Resto du cœur	100 €	
La Maison Familiale Rurale de la Cerlangue	100 €	
AFM Téléthon	300 €	250 €
La Ligue contre le cancer	100 €	
Total général	5 800 €	5 900 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions comme décrites ci-dessus.

Le conseil municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'année 2020, pour les classes « découverte » organisées par les professeurs des écoles du groupe scolaire « Le Colombier ».

N° 29-2020 : VOTE DES INVESTISSEMENTS 2020

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire laisse à Monsieur Vallin, 2^{ème} adjoint, le soin de présenter les nouveaux projets d'investissement communaux pour l'année 2020 (en annexe) récapitulés sur le tableau suivant :

		RAR	BP 2020	TOTAL
350	AGENCEMENTS TERRAIN	288 580 €	100461€	389 041 €
400	BATIMENTS		8 540 €	8 540 €
500	RESEAUX	3 882 €	37 950 €	41 832 €
600	MOBILIER ET MATERIEL	1364 €	38 990 €	40 354 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité entérine les investissements présenté dans l'annexe.

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi de subventions auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du Conseil Départemental 76, de la Région de la Normandie et de l'Etat pour les opérations suivantes :

- **opération 500/ Réseaux** : installations de défense contre l'incendie : 35 000 €.

N° 30-2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande à M. Vallin, deuxième adjoint, de présenter le projet de budget primitif 2020, dont la maquette a été envoyée à chaque conseiller avec la convocation. Son examen est effectué par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement et le budget primitif se présente équilibré en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section fonctionnement : 623 090 €

Section investissement : 540 246 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, et par chapitre et par opération, le budget primitif 2020 de la commune arrêté comme défini ci-dessus.

N° 31-2020 : ANNULATION DE LOCATIONS DE SALLE POLYVALENTE-REMBOURSEMENTS

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et notamment l'article 1 qui indique : « Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 : au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple sauf pour les salles d'audience des juridictions ».

Vu l'arrêté municipal en date du 30 mars 2020 qui « en raison de la pandémie actuelle et afin de limiter tout regroupement fermé au public et jusqu'à nouvel ordre les structures municipales suivantes : stade de football et salle polyvalente » ;

Vu le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et qui précise que : « Dans les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation et qui ne sont pas fermés, l'exploitant met en œuvre les mesures de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er. Il peut limiter l'accès à l'établissement à cette fin. Il informe les utilisateurs de ces lieux par affichage des mesures d'hygiène et de distanciation mentionnées à l'article 1er. » ;

Vu les difficultés à vérifier l'application des gestes barrières et notamment la distanciation sociale lors de fêtes privées pouvant regrouper jusqu'à 195 personnes,

Vu les demandes d'annulation présentées par les locataires,

Monsieur le Maire expose que les locations de la salle polyvalente du 14 mars au 02 juin 2020 ne pouvaient avoir lieu et que les locations du 3 juin au 31 août étaient incertaines dans leur maintien et préoccupantes pour la circulation du virus. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de statuer sur le remboursement des locations à compter du 3 juin 2020 jusqu'au 31 août 2020, lorsque cette demande est présentée par le locataire..

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de rembourser intégralement les locations annulées du 14 mars au 31 août 2020 (arrhes et solde), sur simple demande des locataires, ou de proposer le report des locations en 2021 selon le choix des locataires.

N° 32-2020 : MISE EN PLACE DU LUDISPORT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE HAVRE SEINE METROPOLE AU PROFIT DE HEUQUEVILLE

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif Ludisport 76 est une action de découverte sportive en temps périscolaire proposée aux jeunes des communes rurales, entendues comme communes ne disposant pas des services communaux nécessaires à la proposition d'une offre sportive en proximité pour les jeunes qui comptent moins de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Germain qui énonce les principes de ce dispositif ainsi que l'engagement des usagers, de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole et des communes adhérentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de conclure le dispositif Ludisport 76 et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

N° 33-2020 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL- MODIFICATION

PRESENTS : 13 / VOTANTS : 13 / Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu en mars une demande émanant de l'ensemble des agents communaux au sujet de l'écrêtement en vigueur de leur régime indemnitaire (Indemnité de fonction et de sujétion et complément individuel annuel) lors d'un arrêt maladie ordinaire.

Cette demande visant à rétablir la perception de ce régime indemnitaire y compris pendant les arrêts maladie ordinaire, a été soumise à la commission Finances/Ressources Humaines qui s'est réunie lundi 22 juin et a émis un avis favorable sur cette demande.

Pour rappel, la délibération prise le 19 décembre 2016 prévoyait :

« Article 6 : l'IFSE et le complément indemnitaire annuel sont maintenus pendant les périodes de

congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption.

En cas de congé de maladie ordinaire hors accident de service : le versement de l'IFSE et du CIA est suspendu. »

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier cet article comme suit :
« Article 6 : l'IFSE et le complément indemnitaire annuel sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption.

En cas de congé maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle, le versement de l'IFSE et le CIA est maintenu dans les proportions du traitement. Le régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions sera supprimé en cas de longue maladie, congé de longue durée ou congé de grave maladie.»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie l'article 6 comme énoncé ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Taxe de séjour : conformément à la demande formulée en Conseil communautaire par monsieur le Maire, les membres du conseil municipal prennent acte de la perception, à compter du 1^{er} janvier 2020 de cette taxe par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.
- Recensement de la population : le retour d'information effectué par l'INSEE indique que la population Heuquevillaise se maintient à 711 habitants.
- Travaux :
 - o Sur la RD940/RD111 : des carottages vont avoir lieu à compter du 20 juin 2020 afin de localiser les réseaux enterrés, phase préparatoire à la mise en œuvre d'un rond point.
 - o Sur Epaville : des travaux de lutte contre les inondations chez un particulier de la commune vont aboutir après plusieurs années de mauvaise gestion du dossier par la comcom de Criquetot l'Esneval .
 - o Sur Epaville : bassin de rétention des eaux : le dossier, qui avait été « oublié » lors du passage de relai entre la comcom de Criquetot l'Esneval et la Communauté urbaine, est actuellement bloqué chez le notaire.
 - o Jardin de l'église : les 2 ruches ont été installées et les 3 poules sont bien arrivées au poulailler.
- Distribution de poules : plus de 100 poules ont été distribuées à 35 familles.
- Ecole : le 22 juin, l'école a pu accueillir la totalité des enfants dont les parents souhaitent leur scolarisation grâce à l'assouplissement du protocole sanitaire. La cantine a également repris avec la fourniture de repas froids ; la garderie fonctionne de 16 heures à 17 heures et sera gratuite. Le protocole sanitaire d'entretien des locaux, bien qu'assoupli, nécessite un nombre très important d'heures de ménage.
- Jurés d'assises : la commune de Heuqueville a de nouveau été tirée au sort ; 3 électeurs seront donc inscrits sur le registre des jurés d'assises.
- Marché sur la place du village : Mme Sophie Morin et M Guillaume Grenet ont contacté plusieurs commerçants. Le jour choisi est le jeudi, à partir de 16 heures. Serons présents : un maraîcher bio, une productrice de fromages et de yaourts de brebis, un producteur d'olives et de fruits secs. D'autres producteurs sont actuellement démarchés. La première date sera le jeudi 2 juillet.
- Foodtruck : le vendredi, vente de cheeseburgers ; le samedi, vente de produits orientaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sophie MORIN : l'impasse Hégli n'est toujours pas référencée sur Google, quand le sera-t-elle ? Monsieur le Maire explique que ce référencement n'est pas de sa compétence mais de celle de l'opérateur privé Google.
- Sophie MORIN : quand seront réparés les trous impasse de la Closerie ? Monsieur le Maire indique qu'après avoir pris contact avec le gestionnaire de la communauté urbaine, il s'avère que l'impasse

de la Closerie n'était pas répertoriée par la Communauté urbaine et ne fait pas partie des rues/routes refaites cette année. Cependant, notre référent « voirie » a pris bonne note du très mauvais état de cette rue.

- Sophie MORIN : une liaison pédestre entre la route de Saint-Jouin Bruneval et le Saint Hubert est-elle envisageable ? Monsieur le Maire indique que la question des déplacements doux a été prise en compte dans le PLU pour le territoire communal mais qu'en l'occurrence, l'aménagement évoqué est du ressort du Conseil Départemental. Monsieur le Maire soumettra cette demande lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Patrick BUCOURT, Maire		
Jean-Claude DESCHAMPS Adjoint au Maire	René VALLIN Adjoint au Maire	Alain GERMAIN Adjoint au Maire
Lucienne DEPORTE Conseillère Municipale	Géraldine DESCHAMPS Conseillère Municipale ABSENTE	Sandrine GOSSELIN Conseillère Municipale
Joëlle MAHIER Conseillère Municipale,	Sophie MORIN Conseillère Municipale, Secrétaire de séance	Loïc DESHAYES Conseiller Municipal ABSENT
Guillaume ELOY, Conseiller Municipal	Guillaume GRENET Conseiller Municipal	Vincent HAUTOT Conseiller Municipal
Joachim TOUILIN, Conseiller Municipal	Ritsert RINSMA, Conseiller Municipal	